

Délibération n°022-2023

Compte administratif 2022 du service de l'eau

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
24	17	18
Date de convocation		
17 mars 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Procurations : Delphine POIRIER à Brigitte GAYAUD.

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Mélanie SALLE, Christian GOMEZ

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Considérant les inscriptions de crédits approuvées lors de l'adoption des budgets de l'exercice 2022, les conditions d'exécution et les résultats constatés au compte administratif du service de l'eau sont présentés par chapitres.

Le compte administratif retrace les opérations exclusivement budgétaires réalisées par l'ordonnateur, c'est-à-dire le maire, en exécution des décisions du Conseil Municipal ; il présente, comme le compte de gestion, un état de consommation des crédits, le solde des écritures, et les résultats de l'exercice.

Les comptes par chapitres se présentent ainsi :

CHAPITRES		REALISES
EXPLOITATION		
DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 122,90
66	CHARGES FINANCIERES	7 025,01
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	27 669,63
TOTAL DEPENSES		38 817,54
RECETTES		
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	81 764,39
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 484,07
TOTAL RECETTES		101 248,46

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
16	EMPRUNTS ET DETTE	10 856,07
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 999,38
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 484,07
TOTAL DEPENSES		38 339,52
RECETTES		
10	DOTATIONS	44 042,96
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	27 669,63
TOTAL RECETTES		71 712,59

Ces écritures sont conformes à celles du compte de gestion et l'on retrouve donc les mêmes résultats comptables :

CG BUDGET EAU	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
RESULTAT EXERCICE	33 373,07	62 430,92	95 803,99
RESULTAT CLOTURE 2021	177 974,51	44 042,96	222 017,47
AFFECTATION RESULTAT		44 042,96	44 042,96
RESULTAT DE CLOTURE	211 347,58	62 430,92	273 778,50

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, ne peut pas prendre part au vote du compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu l'exécution budgétaire 2022,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Dans un premier temps, à l'unanimité :

1. De désigner Madame Catherine CLIMENT, 1^{ère} adjointe, en qualité de présidente de séance en remplacement de Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif 2022.

Dans un second temps, sous la présidence de Madame CLIMENT, hors la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

2. D'approuver le compte administratif 2022 du service annexe de l'eau.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr